



CR/Com/00020

OBJET : Nouveau bulletin municipal

**DOSSIER DE CONSULTATION**  
**MARCHE A PROCEDURES ADAPTEES**  
**FOURNITURE DU BULLETIN MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE FALAISE**

*La présente consultation est organisée par la commune de Falaise.*

*La réponse du candidat implique automatiquement son accord sur les termes, clauses et garanties définies au présent cahier des charges, sous réserve des précisions et/ou modifications apportées par écrit.*

## **I Règlement de la consultation**

### **Article 1 : Administration contractante**

Mairie de Falaise  
Place Guillaume le Conquérant  
14700 Falaise  
Tél. : 02 31 41 61 61 - Fax : 02 31 90 25 55  
www.falaise.fr

### **Article 2 : Qualité de la personne responsable du marché**

Monsieur Jérôme Véron, Maire adjoint en charge de la communication de la Ville de Falaise.

### **Article 3 : Procédure de passation**

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions du code des marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, laquelle portera sur le prix, la qualité des prestations et le délai de livraison.

**Il s'agit d'un marché fractionné en trois lots.**

### **Article 4 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la conception graphique, la mise en page, l'impression et la diffusion du bulletin d'information municipale de la Ville de Falaise. Les lots se découpent ainsi :

**Lot A** : conception graphique d'une nouvelle maquette du bulletin municipal et mise en page pour chacun des 4 numéros prévus par an.

**Lot B** : impression du bulletin municipal pour chacun des 4 numéros prévus par an.

**Lot C** : diffusion du bulletin municipal en toutes boites et dans un nombre défini de points de diffusion.

### **Article 5 : Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée allant du 15 février 2012 au 31 décembre 2012, reconductible expressément deux fois. La personne responsable du marché se prononcera au moins deux mois avant la fin de la durée de validité du marché. Elle est considérée avoir refusé la reconduction du marché si aucune décision n'est prise avant ce délai. Quelle que soit la décision prise par la personne responsable du marché, le titulaire peut faire part à celle-ci, au moins trois mois avant la fin de la durée du marché, de sa volonté de se dégager du contrat ; le titulaire reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

## Article 6 Liste des documents transmis à chaque prestataire consulté

Chaque prestataire sera destinataire du présent document comportant le règlement de la consultation, le cahier des charges techniques et le cadre de l'engagement.

## Article 7 Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes et prévalent dans l'ordre ci-après défini :

- 1) Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières ;
- 2) La proposition du titulaire validée par la personne publique

## Article 8 : Jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera selon les critères pondérés suivants :

- **Lot A**, apprécié en fonction de :
  - La qualité technique et artistique : 50 %
  - Le prix : 50 %
  
- **Lot B**, apprécié en fonction de :
  - La qualité écologique le l'offre (choix du papier, choix des encres, certification de la filière de retraitement des déchets, etc...) : 20 %
  - La qualité du papier proposé : 30 %
  - Le prix : 50 %
  
- **Lot C**, apprécié en fonction de :
  - La qualité écologique le l'offre (choix du film, distance à parcourir pour effectuer la diffusion) : 20 %
  - Le temps de diffusion : 30 %
  - Le prix : 50 %

## Article 9 : Modalités et date limite de réception des offres

La date limite de retour des offres est fixée au 21 février 2012 à 12 heures.

Les plis devront porter la mention « Marché Public - Offre relative à la réalisation du Bulletin Municipal de Falaise », et seront adressés à la Ville de Falaise – Place Guillaume le Conquérant – 14700 FALAISE

Éléments nécessaires à la sélection des offres :

- **Lot A :**

- Le présent cahier des charges signé en double exemplaire
- Les attestations et déclarations sur l'honneur exigées aux articles 43, 44 et 45 du Code des Marchés Publics
- Un ou des exemplaire(s) de réalisation(s) équivalentes, réalisé selon la technique qu'il emploiera pour la réalisation du bulletin municipal de la Ville de Falaise, afin d'apprécier la qualité technique proposée par le candidat
- Un crayonné sera également joint, permettant de présenter la ligne graphique proposée par le candidat.
- Un devis pour la réalisation de la nouvelle maquette
- Un devis pour la mise en page des 4 numéros prévu

- **Lot B :**

- Le présent cahier des charges signé en double exemplaire
- Les attestations et déclarations sur l'honneur exigées aux articles 43, 44 et 45 du Code des Marchés Publics
- Un ou des exemplaire(s) de réalisation(s) équivalentes, réalisé selon la technique qu'il emploiera pour la réalisation du bulletin municipal de la Ville de Falaise, afin d'apprécier la qualité technique proposée par le candidat
- Des échantillons de papier correspondant aux propositions qui seront faites au devis
- Un devis pour l'impression des 4 numéros prévus

- **Lot C :**

- Le présent cahier des charges signé en double exemplaire
- Les attestations et déclarations sur l'honneur exigées aux articles 43, 44 et 45 du Code des Marchés Publics
- Un ou des exemplaire(s) de réalisation(s) équivalentes, réalisé selon la technique qu'il emploiera pour la réalisation du bulletin municipal de la Ville de Falaise, afin d'apprécier la qualité technique proposée par le candidat
- Un devis pour la diffusion des 4 numéros prévus

### Article 10 : Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire :

D'ordre administratif à Rose-Marie LEJEUNE, Service Marchés Publics, Téléphone : 02 31 41 66 89

D'ordre technique à Carol REUSSNER, Service Communication, avant le 10/02/2012, Téléphone : 02 31 41 61 64

Adresse de courrier électronique (courriel) : [communication@falaise.fr](mailto:communication@falaise.fr)

## **II Cahier des clauses particulières**

### **Article 11 : Description des besoins**

L'objet du marché consiste en la conception graphique, l'impression et la diffusion du bulletin municipal, chaque prestation faisant l'objet d'un lot bien identifié.

Caractéristiques générales du Bulletin Municipal de la ville de Falaise.

- Format : Grand format. Exemple : A4 fermé (210 mm de large X 297 mm de haut),  
A2 ouvert (594 mm de large X 420 mm de haut).
  - Papier : 130 à 150 g/m<sup>2</sup> couché recyclé.
  - Façonnage : 1 pliure verticale, 1 pliure horizontale
  - Impression : Quadrichromie recto-verso
  - Périodicité : 4 numéros par an (15/04/2012, 15/06/2012, 15/09/2012 et 15/11/2012 dates indicatives non contractuelles)
  - Quantité : 4.500 exemplaires
  - Diffusion : En toutes boites (4.040 ex) + 8 points de diffusion en ville
- 
- **Description Lot A** : conception graphique de la maquette du bulletin municipal et mise en page pour chacun des 4 numéros prévus par an.

Il s'agit de créer une nouvelle maquette collant au format « journal » défini ci-dessus et correspondant à la « teinte » que les élus souhaiteront y voir. A la suite du choix du prestataire, un travail de brief approfondi sera fait avec les élus. A la suite de la parution du n°1, une réunion de mise au point de la maquette et de la mise en page aura lieu.

Le candidat s'engage à la fois à créer une nouvelle maquette, à mettre en page les 4 numéros dans cette maquette, ainsi qu'à faire les modifications demandées dès lors qu'il n'y a pas bouleversement de l'équilibre économique du contrat. Les fichiers seront fournis sous forme numérique par la municipalité (traitement de textes, tableurs, images, etc...)

Le prestataire devra fournir un fichier PDF Haute Définition avec traits de coupes et fonds perdus qui sera livré à l'imprimeur pour réalisation du document. Dans le même temps, il devra fournir un fichier PDF au format final en Basse Définition pour mise en ligne sur le site web de la Ville.

Délais d'établissement des prestations :

Le candidat devra impérativement, pour ses prestations, s'engager à respecter les délais impartis pour une parution dans les temps voulus, a savoir :

4 jours ouvrables pour la mise en page du bulletin municipal à compter de la réception des éléments fournis par la municipalité

1 jour ouvrable pour l'intégration des articles de dernières minutes et des corrections, lesquelles peuvent être plurielles.

Le candidat retenu s'engage à céder sans supplément les droits d'utilisation des éléments graphiques pour qu'ils puissent être réutilisés sur d'autres supports de communication sous format InDesign, sur disque ou sur clé USB.

- **Description Lot B** : impression du bulletin municipal pour chacun des 4 numéros prévus par an.

Le fichier sera fourni en PDF Haute définition avec traits de coupes et fonds perdus.

Le bulletin municipal devra être imprimé au format défini ci-dessus. Le candidat s'engage à fournir un bon à tirer sur papier au format, ainsi qu'une épreuve sur sherpa, sur cromalin ou sur osalide au maximum 2 jours ouvrable après la réception des fichiers.

Le papier sur lequel le document sera imprimé devra être du papier recyclé, et les encres utilisées seront végétales.

Le bon à tirer devra être livré au service communication pour la ville de Falaise 24h après réception des fichiers par l'imprimeur.

Le délai d'impression ne pourra pas être supérieur à 5 jours ouvrables après la signature du Bon A tirer.

Les documents seront à livrer en 2 lots différents en deux points : chez le diffuseur, et à l'Hôtel de Ville de Falaise.

Plus globalement, l'imprimerie devra être certifiée ISO 9001, 14001, Imprim'vert, FSC et PEFC.

- **Description Lot C** : diffusion du bulletin municipal en toutes boites et dans un nombre défini de points de diffusion.

Le candidat devra assurer une diffusion en toutes boites, y compris celles équipées d'étiquettes « Stop Pub » sur la ville de Falaise, ainsi que la mise à disposition de lots dans 8 points de diffusion en ville. La diffusion devra être assurée dans les 5 jours ouvrables à compter de la réception du bulletin municipal par l'entreprise.

La diffusion pourra se faire par distribution ou par adressage. Dans le cas d'un adressage, le film proposé devra être biodégradable, ou oxodégradable.

Le candidat devra fournir une réponse au cahier des charges pour la préparation, mais aussi pour l'affranchissement, si c'est le mode de diffusion proposé par le candidat.

### III Cadre de l'engagement

#### Article 12 : Forme des prix et montant de l'offre

Le prix est ferme pour toute la durée du marché. Le prix comprend l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation des prestations de chaque lot, tels que définis dans le cahier des charges techniques et la proposition du titulaire validée par la personne publique.

Pour le lot 1 :

✓ Nouvelle maquette

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| <b>Montant total H.T.</b> | .....€ |
| <b>Montant TVA</b>        | .....€ |
| <b>Montant TTC</b>        | .....€ |

✓ mise en page des 4 numéros

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| <b>Montant total H.T.</b> | .....€ |
| <b>Montant TVA</b>        | .....€ |
| <b>Montant TTC</b>        | .....€ |

Pour le lot 2 :

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| <b>Montant total H.T.</b> | .....€ |
| <b>Montant TVA</b>        | .....€ |
| <b>Montant TTC</b>        | .....€ |

Pour le lot 3 :

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| <b>Montant total H.T.</b> | .....€ |
| <b>Montant TVA</b>        | .....€ |
| <b>Montant TTC</b>        | .....€ |

#### Contenu des factures et date de leur émission

Les paiements sont effectués selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation d'une facture en un original et deux duplicata, à l'issue de la prestation.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture établie en bonne et due forme et l'acceptation du livrable correspondant par la personne publique.

En cas de dépassement du délai contractuel le titulaire encourt sans mise en demeure préalable, une pénalité de retard calculée par application de la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{50}$$

P = montant de la pénalité

V = valeur de la prestation

R = nombre de jours de retard

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par la personne publique contractante ayant passé la commande où feront l'objet d'un ordre de recette par le comptable public à l'encontre du titulaire.

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire. Un relevé d'identité bancaire devra être fourni à l'appui de la première facture.

### Article 13 : Exécution et révision

La prestation est assurée dans les conditions définies dans la proposition du titulaire, établie à partir de la demande de la personne publique, joint en annexe.

Le titulaire s'engage sur la durée du marché, à assurer les prestations dans les conditions définies initialement.

Le non respect du calendrier sera susceptible d'entraîner les pénalités visées à l'article 12 du présent document.

En cas de modification des besoins énoncés à l'article 8 du présent cahier des charges, un devis spécifique sera sollicité auprès de l'entreprise, un avenant formalisera alors les changements.

Fait à, Le

Le titulaire,

Est acceptée la présente offre

Fait à, Falaise Le

Le Maire adjoint, Jérôme Véron